

Bilan de compétences

Votre avenir professionnel vous questionne ? Vous souhaitez faire un point sur votre parcours ?
Vous réfléchissez à une nouvelle orientation professionnelle ?
Vous avez besoin de faire un point sur vos compétences ?

Le bilan de compétences peut vous permettre de faire le point sur vos compétences, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation.

“

Ce bilan m'a permis d'avoir un regard extérieur sur mes compétences et de me booster car j'ai tendance à me sous-estimer et à ne pas avoir confiance en moi. Sur le papier, ce ne sont que quelques heures de travail mais en réalité, c'est un énorme travail d'introspection et d'enquête. Je suis contente d'avoir eu l'opportunité de faire ce bilan.

”



Agent territorial ayant bénéficié d'un bilan de compétences

Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations

Faire un point sur ses priorités et son parcours professionnel
Prendre conscience de ses points forts et de ses points faibles
Définir un projet professionnel
Identifier ses besoins en formation
Faire évoluer sa carrière



Un agent



Des opportunités



Une collectivité



Des perspectives

Mieux organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
Favoriser la gestion des carrières et des mobilités
Valoriser les agents

Mettre en lumière les compétences, aptitudes et motivations des agents
Repositionner un agent sur un poste plus adapté à ses capacités et ses aspirations professionnelles
Préparer plus efficacement les évolutions de la collectivité

Comment ça marche ?

Le prestataire qui assure le bilan de compétences est spécialisé dans l'accompagnement individuel et collectif en insertion et transition professionnelle. Les consultants sont des spécialistes de l'évaluation des aptitudes et de l'orientation professionnelle. Ils accompagnent les agents fonctionnaire comme contractuels et proposent un matériel pédagogique adapté :

- Les tests psychotechniques, de personnalité, ou autres prennent en compte le niveau de formation de chacun ;
- Les fiches et outils proposés pour l'investigation des motivations et compétences sont tous présentés et expliqués par le consultant pour une parfaite appropriation par l'agent.

L'accompagnement débute par un **entretien exploratoire** réalisé par la conseillère en évolution professionnelle du CDG74 afin de confirmer que les attentes du demandeur sont en adéquation avec la prestation et de préciser les modalités d'organisation.

Le bilan de compétences s'effectue sur une **durée maximale de 24 heures**, réparties en moyenne sur une période de **4 mois**. Un **entretien de suivi** 2 mois après la fin du bilan de compétences peut être programmé, si l'agent le souhaite pour faire le point sur sa situation et l'évolution de son projet.



Phase préliminaire

- Définir et analyser la nature du besoin
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que des méthodes et des techniques utilisées



Phase d'investigation

- Analyser ses motivations et ses intérêts professionnels et personnels
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle



Phase de consultation

- Prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation
- Recenser les points d'appui et les points de vigilance par rapport au projet
- Définir le plan d'action
- Finaliser avec le consultant, le document de synthèse détaillé du bilan de compétences

Informations pratiques

Modalités d'inscription

Renseigner le [bulletin d'inscription](#)
Réaliser un entretien exploratoire avec un conseiller du CDG74

Après accord sur la poursuite du processus, une convention tripartite est signée entre l'agent, la collectivité et le CDG74

Lieux d'intervention

4 sites d'intervention de proximité
ANNECY
CLUSES
VILLE LA GRAND
SAINT GENIS POUILLY (01)

Tarifs

Entretien exploratoire :
Gratuit pour les collectivités affiliées,
110 € pour les collectivités non affiliées
Bilan de compétences (24 h) et entretien de suivi en collectivité : 1 725 €

Contact

Charlotte HAMM
Responsable du Conseil en évolution professionnelle
04 56 49 57 66
cep@cdg74.fr
www.cdg74.fr